

Corruption et exploitation illégale de Kévazingo dans l'Ogooué-Ivindo

Mandat de dépôt pour le directeur provincial des Eaux et forêts

AEE

Libreville/Gabon

Jean-Marie Minko a été interpellé par les éléments de la gendarmerie de Makokou, vendredi dernier, puis placé sous mandat de dépôt, quatre jours plus tard, en même temps que trois de ses collaborateurs : le chef de cantonnement de la Mvoug à Ovan, Jean-Jacques Ekakamba, un commandant et un lieutenant des Eaux et forêts.

NOMME à peine il y a un an au poste de directeur provincial des Eaux et forêts de l'Ogooué-Ivindo, suite au décès de son prédécesseur, Jean-Marie Minko est déjà trempé dans des affaires louches. En effet, ce

haut cadre, ainsi que trois de ses collaborateurs (le chef de cantonnement de la Mvoug à Ovan, Jean-Jacques Ekakamba, un commandant et un lieutenant des Eaux et forêts), ont été interpellés vendredi dernier par les éléments de la gendarmerie de Makokou, pour corruption et exploitation illégale de Kévazingo, une espèce végétale en voie de disparition et très prisée sur le marché. Les quatre fonctionnaires ont été présentés mardi devant le procureur, qui les a aussitôt placés sous mandat de dépôt.

De source bien informée, tout part de l'arrestation de deux ressortissants burkinabé, Saba et Coulibaly,



Photo : DR

L'un des grumiers de Kévazingo intercepté par les gendarmes.

exerçant dans le domaine de l'exploitation forestière et qui tentent d'évacuer sur Libreville deux grumiers transportant des billes de Kévazingo. Ces derniers sont interceptés

par les éléments de gendarmerie à un barrage, sur la route d'Ovan.

Lors de la vérification des documents des deux transporteurs, les agents constatent que ni Saba, en-

core moins Coulibaly, ne dispose d'aucune autorisation leur permettant d'exploiter légalement le bois en République gabonaise. Ce qui, naturellement, leur vaut d'être arrêtés et déferés devant le parquet de Makokou.

Mais, tel le Kévazingo qui refuse de tomber seul, les deux individus n'hésitent pas à livrer le nom de leur complice, le chef de cantonnement des Eaux et forêts de la Mvoug à Ovan, Jean-Jacques Ekakamba, mais également ceux de deux autres agents dudit service. Les sujets ouest-africains affirment qu'ils travaillent depuis de nombreuses années avec ces individus. Face à ces révélations qui

semblent finalement impliquer de nombreuses personnes, le parquet décide d'ouvrir une enquête. Question d'y voir plus clair. Et au cours des investigations menées, quelques personnalités sont interpellées, à l'instar du vice-président du Conseil départemental de la Mvoug, Henry Ursy Endama Moure.

Si ce dernier a été entendu pendant 48 heures, avant d'être relaxé, il n'en sera pas autant pour le directeur provincial des Eaux et forêts de Makokou, Jean-Marie Minko, qui se voit privé de liberté, soupçonné d'être, selon une source autorisée, le cœur du trafic illégal de Kévazingo dans la province.

Agression à Ntoun...

Un adolescent grièvement blessé pour une histoire de mangues

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Les jours de Cherlen Kombila seraient comptés, après l'agression dont il a été l'objet récemment de la part de Lévy Manfoumbi, plus jeune que lui de 4 ans. A l'origine, une banale histoire de mangues, l'agresseur ayant été interdit par la victime d'accéder à l'arbre fruitier de son grand-père.

LEVY Manfoumbi, jeune Gabonais de 16 ans, élève dans un collège privé de Ntoun, vient de se rendre coupable d'un acte qui l'amène à connaître les af-fres de la justice. Au cours

d'une rixe née autour d'une banale affaire de mangues, le mardi 27 octobre dernier, au quartier Rails, l'adolescent se serait servi d'un couteau pour terrasser Cherlen Kombila, tenancier de bar, âgé d'une vingtaine d'années. Ce dernier, grièvement blessé au ventre, se trouverait actuellement en soins intensifs à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba de Melen.

Déferé devant le parquet de Libreville, le mercredi 3 novembre dernier, l'agresseur au couteau a été placé en détention préventive à la prison centrale de Gros-Bouquet. D'après les renseigne-

ments fournis par le mis en cause aux enquêteurs de la brigade territoriale de Ntoun, tout serait parti d'une banale affaire de refus d'accès à un manguier par la victime. « Je revenais de la maison, lorsque je me suis dirigé vers l'arbre fruitier, propriété de mon grand-père, qui n'est autre que le chef de quartier. Du haut du manguier, j'ai demandé à mes deux petits frères, Ismaël et Mohamed, de ramasser les fruits que je laissais tomber », indique d'emblée Lévy Manfoumbi.

Mais le grimpeur n'a pas le temps de cueillir un seul fruit, que Cherlen Kombila lui intime l'ordre de descendre.



Photo : VAO

Lévy Manfoumbi se trouve dans de sales draps, à seulement 16 ans.

Une fois au sol, Lévy Manfoumbi fait savoir à son interlocuteur, qui a momentanément quitté son bar, situé non loin de la scène de palabre, qu'il aurait reçu de son grand-père l'autorisation de

cueillir les mangues. Aussitôt, comme pour narguer son vis-à-vis, l'adolescent remonte sur le manguier. Mais il ne va pas bien loin, car Cherlen Kombila se charge de l'en faire redescendre brusquement, en le tirant par le bras droit.

Puis, il le gifle et confisque son tee-shirt. Sur ces entrefaites, l'adolescent entre dans une colère noire et regagne promptement le domicile familial, situé à un jet de pierre du lieu de l'altercation. Il en ressort avec un couteau. « J'ai pris la direction du bar dans lequel mon agresseur distillait de la musique. Je lui ai exigé de me restituer le tee-shirt. Mais c'est par inadver-

tance, alors que je me débattais, que le coup de couteau est parti », confie Lévy Manfoumbi.

Aussitôt informés de la situation, les gendarmes de la brigade territoriale de Ntoun se sont déportés du côté du quartier Rails, en vue de procéder à l'interpellation du mis en cause.

Entre-temps, pour éviter qu'il ne se vide complètement de son sang, des personnes de bonne volonté vont se mobiliser pour acheminer la victime à l'hôpital militaire. Le diagnostic accablant des médecins détecte immédiatement une plaie épigastrique avec éviscération.

... et à Owendo

Ndzongue assomme sa victime avant d'abuser d'elle

SCOM

Libreville/Gabon

La nuit du mardi 29 au mercredi 30 octobre dernier restera gravée dans la mémoire de S. B. A., une Gabonaise de 18 ans, victime d'une agression sexuelle, assortie de coups et blessures. Son bourreau présumé, Gabriel Ndzongue, Gabonais lui aussi, mais âgé juste d'un an de plus, l'aurait prise par surprise à hauteur du carrefour Barracuda, dans le premier arrondissement de la commune d'Owendo. Le mis en cause a été déferé, le mardi 3 novembre dernier, devant le parquet de Libreville, qui l'a écroué à la prison centrale de Gros-Bouquet.

LE rapport d'enquête dressé par les fins limiers de la brigade de gendarme-

rie de la Setrag indique que le jour des faits, dans la mi-journée, Gabriel Ndzongue se rend au port à bois d'Owendo, où réside la demoiselle. Mais le jeune homme n'est pas seul : il est en compagnie d'un certain Saturnin, qui maîtrise le secteur et est également une connaissance de S. B. A., qu'ils rencontrent d'ailleurs non loin de chez elle. Les trois amis se dirigent ensuite vers un troquet bien animé pour y prendre un verre. Surtout qu'à la vue de la fille parée de ses plus beaux atours, Ndzongue fantasme déjà à l'idée de passer aux choses sérieuses. Le vin coule à flots, jusqu'aux environs de 23 heures.

Le courtisan de S. B. A. lui propose de poursuivre la soirée au carrefour SNI. Sur le trajet, ils marquent un arrêt à Petit-village, où

habite le chaud lapin, pour y récupérer un peu d'argent. C'est ainsi que deux nouvelles tournées sont offertes dans un bar du coin. Au bout du compte, la jeune fille, morte de fatigue, décide de regagner son domicile.

Mais Ndzongue n'a pas dit son dernier mot. Aussi, vait-il suivre, discrètement, la demoiselle, jusqu'au moment où elle s'apprête à héler un taxi au niveau du carrefour Barracuda. « C'est dans un site de vente de fleurs que le mis en cause a utilisé la technique martiale de balayage pour plaquer la victime au sol. Lorsqu'elle s'est mise à hurler, il s'est emparé d'une pierre pour l'assommer », renseigne la direction de l'enquête.

Après avoir neutralisé les velléités de défense de sa proie, Gabriel Ndzongue



Photo : SCOM

Gabriel Ndzongue : peut-être à l'heure des regrets.

réalise son sombre dessein. Le viol aurait duré entre minuit et 1 heure. Les enquêteurs soupçonnent le délinquant d'avoir préalablement ingurgité

un stupéfiant pour la circonstance.

Une fois sa libido satisfaite, le bonhomme se retire du lieu du forfait, abandonnant la femme au sol. Mais dans sa fuite, il oublie de récupérer son tee-shirt que la victime avait retenue de force.

Quelque temps après, S. B. A. est retrouvée par deux individus auxquels elle raconte le calvaire qu'elle vient de subir. Ceux-ci, sans se faire prier, se mettent tout de suite sur la piste de l'agresseur en direction du carrefour Setrag. Ndzongue est rattrapé et mis entre les mains des pandores de l'Ecole nationale de gendarmerie du Camp Toulekima. Entre-temps, pour des raisons de sécurité, la victime est invitée à passer la nuit sur le site, en attendant le transfèrement de

son agresseur à la brigade de Setrag.

La réquisition à personne qualifiée faite par cette unité permettra d'obtenir un certificat médical attestant que la jeune dame a effectivement subi des sévices corporels graves. Le coup reçu à la tête aurait même endommagé sa mâchoire inférieure.

Interrogé au poste sur ses faits et gestes, Gabriel Ndzongue prétendra que S. B. A. est sa petite amie. Et qu'il n'aurait pas supporté le fait que d'autres personnes tournent autour d'elle pendant leur virée. Un argumentaire rejeté par la victime, qui a affirmé ne pas connaître cet individu violent.

En attendant sa comparution devant un tribunal, le procureur de la République a ordonné l'incarcération de l'intéressé.